

## ÉDUCATION - JEUNESSE RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le début de la crise sanitaire, vos représentants du personnel CGT ont porté vos revendications et inquiétudes afin de garantir votre santé ainsi que vos conditions de travail.

### ÉDUCATION

Nous avons notamment alerté l'administration sur :

- Le fait que la Direction de l'Éducation fasse un état des personnels à santé fragile, et exige d'eux qu'ils fournissent des justificatifs médicaux. Pour nous, cette pratique va à l'encontre du secret médical. Les agents doivent uniquement s'adresser au service de la médecine préventive pour toutes les questions relatives à leur santé. **L'administration nous a rejoint sur ce sujet.**
- Les raisons qui ont poussé la Direction à modifier les roulements de travail en passant de 2 jours à une semaine. L'administration nous a répondu que cela permettait un temps plus long de confinement et limitait, ainsi, les risques de contamination.
- La nécessité qu'un écrit soit adressé aux agents devant se déplacer avec les enfants pour se restaurer sur une autre école. **Le document a été adressé aux agents.**
- La comptabilisation des heures qui étaient planifiées pendant les petites vacances d'avril ou les mercredis pour les agents en autorisation exceptionnelle d'absence. L'administration ne voulait pas en tenir compte. **Non sans difficulté, la Direction a rejoint notre positionnement et a décidé d'intégrer ces heures dans le comptage de vos heures à effectuer.**

### RESTAURATION SCOLAIRE

Nous avons obtenu:

- Le maintien des salaires des agents effectuant des heures complémentaires récurrentes. **L'administration a décidé d'établir la rémunération en faisant une moyenne des 3 derniers salaires.**



## ÉDUCATION- JEUNESSE RESTAURATION SCOLAIRE

### CENTRES DE LOISIRS

#### Nous avons obtenu :

- Une note, concernant les amplitudes horaires des agents, et qu'elle leur soit envoyée ;
- **L'augmentation de la pause méridienne afin de respecter la durée maximale quotidienne de travail.**

### PLUS GÉNÉRALEMENT

#### Nous avons demandé et/ou obtenu :

- L'accès à l'espace DOMUS pour l'ensemble des agents afin que vous receviez les informations de la collectivité ;
- Que les agents ayant travaillé la journée du lundi de Pâques, perçoivent une rémunération en heures supplémentaires ;
- La nécessité de protéger administrativement et juridiquement les agents qui interviennent sur d'autres missions dans une autre collectivité. Ces agents doivent être couverts en cas d'accident de travail, de trajet ou de maladie. Nous avons exigé que leur soit adressé, a minima, un ordre de mission ;
- Que les agents qui se retrouvent en difficulté le soir pour aller chercher leurs enfants à l'école puissent bénéficier d'aménagement d'horaires ;
- La mise en place de visières sur les écoles, **l'administration n'y a pas répondu favorablement ;**
- Le nettoyage des équipements des agents sur les sites, afin de ne pas augmenter les risques de contamination au domicile de l'agent.

**AYEZ LE BON RÉFLÈXE, CONTACTEZ LA CGT**

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE

04.97.13.24.11

L'ARÉNAS—IMMEUBLE LE PHARE

04.89.98.14.51

405, promenade des Anglais 06202 Nice cedex

3 BP 3087

Syndicat.cgt@ville-nice.fr